Département de la Vendée

L'AIGUILLON LA-PRESQU'ILE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

N°

20261005_PM_AM_143

ARRÊTÉ PROVISOIRE DE POLICE DE CIRCULATION

Vu les articles L.2213-1 et L.2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-18 et R.411-25 à R.411-28,
Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1992,
Vu la demande formulée par EAUDECI.

CONSIDERANT *qu'en raison du déroulement des travaux de remplacement de poteau d'incendie au niveau de l'Avenue des Chardons sur la commune de L'Aiguillon-la-Presqu'Île, il y a lieu d'interdire le stationnement momentanément.*

A R R Ê T E :

Article 1 : Du 14 octobre 2026 et ce, jusqu'à la fin des travaux de remplacement de poteau d'incendie au niveau de l'Avenue des Chardons sur la commune de L'Aiguillon-la-Presqu'Île, le stationnement sera interdit momentanément.

Article 2 : La signalisation de restriction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire.

La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge d'EAUDECI et sous la responsabilité de M. MINAUD Didier.

La signalisation de déviation est à la charge d'EAUDECI et sous la responsabilité de M. MINAUD Didier.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Vendée, les Policiers Municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation leur sera adressée.

Fait à L'Aiguillon-la-Presqu'île, le 05 octobre 2026

Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Jean-Francois Etienne
Aiguillon la Presqu'ile - DGS
6 oct. 2026

Jean-Francois ETIENNE

VILLE DE L'AIGUILLON-LA-PRESQU'ILE
2, Place du Docteur Giraudet – L'Aiguillon-sur-Mer – 85460 L'Aiguillon-la-Presqu'île
Tél. 02 51 97 19 29 – mairie@laiguillonlapresquile.fr